

Motion sur le Projet de loi de réforme des retraites

La section CNU27 s'associe au Communiqué de la CP-CNU du 17 janvier 2020 reproduit ci-dessous.



CP-
CNU
Commission permanente du
Conseil National des Universités



CNU
Conseil National des Universités

BUREAU DE LA CP-CNU

Communiqué du bureau de la CP-CNU du 17 janvier 2020

Le bureau de la CP-CNU, réuni le vendredi 17 janvier 2020 à Paris, émet les plus vives inquiétudes quant au projet de réforme des retraites annoncé par le gouvernement et dont les modalités actuelles aboutiront à une diminution des pensions.

La principale piste annoncée pour compenser les pertes particulièrement élevées subies par les enseignants-chercheurs est la voie indemnitaire. Certaines primes ne concernent qu'une minorité d'entre eux. Le bureau de la CP-CNU s'inquiète de l'amplification des inégalités de rémunération et de pensions qui résulterait de l'instauration de ce système de retraite universel. De par leur travail de gestion des corps, les sections CNU disposent d'une très bonne connaissance de tous les enjeux liés à l'avancement de grade et à l'attribution des primes dans les métiers de l'enseignement et de la recherche. Aussi le bureau demande que la CP-CNU soit associée aux discussions sur la nécessaire revalorisation des carrières quel que soit le devenir du projet de réforme des retraites.

Motion votée le 30 janvier 2020 par la section 27 du CNU réunie en session de qualification MCF.

Pour 39, contre 0, abstention 2.